

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel– 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 63 titulaires - 35 suppléants	<u>Résultats du vote :</u>
Délégués présents : 36 délégués (34 titulaires – 2 suppléants)	Voix Pour : 31
Dont membres votants à voix délibérative : 36 délégués	Voix contre : 3
Date de convocation du Comité Syndical : 23 mars 2021	Abstention : 2

Membres présents:

Titulaires : Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Maleze Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Moyse Dominique, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Chapuis Yves pour Mr Pittana Stéphane, Mr Bru Philippe pour Mr Hourdry Mathieu

Membres absents excusés : Mme Pauly Brigitte.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Branquard André, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mr Loyaux Emmanuel, Mme Malet Madeleine, Mme Picard Florence, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Tatin Christian.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Triconnet Nelly

Objet : Comblement du puits de Rocourt Saint Martin

N°20210327

Monsieur le Président expose ci –après :

- Par arrêté préfectoral du 31 décembre 2019, l'adhésion à l'USESA de la commune de Rocourt Saint Martin a été prononcée, à effet du 1er Janvier 2020,
- Par délibération en date du 30 mars 2021, le comité syndical s'est prononcé sur l'arrêt d'exploitation du captage de Rocourt Saint Martin, situé sur la parcelle cadastrée Section ZB 4 et répertorié au BRGM sous l'indice N°130-6X-0027 BSS000KBVD à l'issue de la mise en service de l'interconnexion entre Rocourt Saint Martin et les installations existantes de l'USESA.
- Considérant qu'un puits non utilisé constitue un point d'engouffrement de pollutions potentielles dans la nappe et qu'il est important de le combler
- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 16 mars 2021

.../...

Le Président propose en conséquence au comité Syndical, de réaliser les travaux nécessaires au comblement du puits

Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- DECIDE après en avoir délibéré :

- DE REALISER les travaux nécessaires au comblement du puits de Rocourt Saint Martin, dans le respect des règles de l'art et des prescriptions réglementaires applicables pour les captages d'eau potable,
- D'AVOIR RECOURS à un prestataire pour définir le protocole de comblement du puits et la réalisation des travaux
- D'AUTORISER le Président à lancer la consultation pour la recherche du prestataire, par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,
- DE SOLLICITER les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20210330-20210327-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

